



Harcèlement voisinage

Par **lysebette7**, le **25/03/2022** à **08:14**

Bonjour,

Je suis harcelée depuis plusieurs années par une voisine. En effet, celle-ci est "Déléguée syndicale" de la copropriété, car elle s'ennuie à rien faire de la journée. Et cela lui permet surtout de tout savoir sur tout le monde. Car, en effet, ce qui l'intéresse surtout c'est la vie privée de ses voisins. Au début, j'avais des relations avec elle et je me suis rendue compte que nos relations étaient surtout des relations de rivalités. Par exemple, son appartement est plus lumineux que le mien car le sien est situé un étage au-dessus. De plus, elle cherche surtout à tout savoir sur la vie privée des gens. Elle sait tout sur tous les voisins, elle passe ses journées dans les étages chez les voisins à parler sur les autres. Elle me harcèle sur ma vie privée, elle veut tout savoir. Progressivement, je prends des distances avec elle, ne la saluant seulement. Je prends de plus en plus de distance envers elle, et cette attitude doit l'énerver, elle a donc monté tous les autres voisins contre moi. Depuis, je suis harcelée par tous les autres voisins. Lorsque je les croise, ils m'insultent en me traitant de "Folle" et de "sale chinetoc" car je suis vietnamienne ! Je pense qu'elle est raciste, c'est pour cela qu'elle a des relations de rivalités avec moi et qu'elle me fait des réflexions racistes. Elle m'a donc fait une réputation de "Folle" auprès de tous les autres voisins. Je me fait donc insultée et harcelée par tous les voisins de l'immeuble. Un jour, elle était derrière moi, et m'a attrapée par les cheveux, et a tenté de me frapper au visage. J'ai réussi à me dégager. Je suis allée porter plainte au Commissariat de Police. Elle n'a même pas été inquiétée ni même convoquée ! Elle continue de plus belles, avec les voisins pour complices ! Elle a même recrutée une autre femme qui habite l'immeuble à côté pour me harceler. Le problème c'est que je n'ai pas de preuve de ce harcèlement. Je ne sais plus ce que je dois faire pour faire cesser ce "harcèlement", car je n'ose même plus sortir de chez moi, par peur de ce "harcèlement". Je n'en dors même plus la nuit et je vis dans la crainte.

Par **amajuris**, le **25/03/2022** à **10:17**

bonjour,

vous devez déposer une plainte contre cette personne en précisant les faits (date et heure).

salutations

Par **Zénas Nomikos**, le **25/03/2022** à **18:35**

Bonjour,

je vous propose de vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes d'infractions pénales. Vous êtes victime de harcèlement moral :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/#

Sur la composante de haine raciale et de l'incitation à la haine raciale :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035376958/

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417259/

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/incitation-haine-violence-discrimination-raciale>

De plus, essayez de consulter votre médecin traitant pour lui demander un certificat d'examen médical pour blessures psychiques en raison de l'angoisse et de l'insomnie.

Vous pourrez ainsi écrire au procureur de la République et vous serez ensuite convoquée pour être auditionnée en police ou en gendarmerie et alors vous pourrez produire votre certificat médical.

Sur la procédure d'une plainte pénale :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **Olivier87**, le **25/03/2022** à **23:55**

Bonjour.

Je pense également comme AMAJURIS. Vous devez déposer une plainte contre cette

personne, et cela au plus vite .

Par **Tisuisse**, le **26/03/2022** à **08:07**

Bonjour,

Cette plainte ne doit pas être déposée au commissariat de police car les fonctionnaires vont vous dissuader de maintenir votre plainte, cette plainte entacherait les bon résultats de ce commissariat. Je précise aussi que les fonctionnaire n'ont pas le pouvoir de refuser une plainte, ils doivent l'enregistrer et la transmettre au Parquet (Procureur) et c'est le Procureur qui décide, au vu du dossier qui lui est présenté, de donner une suite ou non à votre affaire.

Vous avez donc tout intérêt à déposer votre plainte par LR/AR directement adressée au Procureur de la République de votre Tribunal. Là, le Procureur donnera les consignes formelles pour une enquête qui sera diligentée par ces fonctionnaires. Vous avez tout intérêt à prendre un avocat, quitte à demander l'aide juridictionnelle (voyez votre greffe au tribunal) donc un avocat gratuit.

Par **jodelariege**, le **26/03/2022** à **08:34**

bonjour

lysebette7 dit:

"Le problème c'est que je n'ai pas de preuve de ce harcèlement"

même en écrivant directement auprès du procureur et enquête de la gendarmerie ou commissariat, sans preuve la plainte sera classée sans suite

il faut donc constituer des preuves tout d'abord

Par **Zénas Nomikos**, le **26/03/2022** à **20:09**

je me demande combien il y a de lots différents dans votre copropriété.

combien y a t il de logements différents dans votre copropriété?

combien de personnes vous font du mal dans votre immeuble?

Je m'interroge à ce sujet pour avoir une idée de la gravité potentielle de votre harcèlement.

Par ailleurs, y a t-il des caméras dans les parties communes ou aux alentours de la copro?

Par **Elisdu**, le **18/12/2023** à **11:28**

Bonjour, excusez moi, en lisant votre témoignage, je me rends compte que je vis quasiment la même chose, et que je suis prise pour une folle, lorsque je raconte ce vécu. J'ai même déposé des mains courantes et une plainte qui n'ont eu de suite. J'aimerais savoir si ce serait possible de rentrer en contact avec vous, pour échanger ou réfléchir à de possibles solutions.